

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Rénovation extérieure de l'Eglise Saint Wendelin

RAPPORT DE VERIFICATION DES OFFRES

À la suite de l'ouverture des plis le Maître d'ouvrage a demandé à Architecture Avenir, Maître d'œuvre sur l'opération, de vérifier la conformité des offres.

Le dossier de consultation prévoyait la rénovation extérieure de l'Eglise Saint Wendelin à Rossfeld. Cette opération est répartie en une tranche de travaux totalisant cinq lots comme suit :

- Lot n°01 : Terrassement et étanchéité
- Lot n°02 : Echafaudage
- Lot n°03 : Ravalement de façade
- Lot n°04 : Zinguerie
- Lot n°05 : Peinture

Les critères de jugement des offres détaillés à l'article 6 du règlement de Consultation sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre basée sur l'analyse de mémoire justificatif (qualification, références, visite de chantier, documents administratifs) pour 40%.
- Le prix des prestations (notice technique, documentations produits) pour 40%.
- Les délais d'exécution (planning, moyens humains) pour 20%.

Les prix présentés sont ceux après négociation et rectification.

A. VERIFICATION ET ANALYSE DES OFFRES

- Lot n°01 : TERRASSEMENT ET ETANCHEITE

Vérification des calculs, des références et qualités des offres :

Deux entreprises ont remis une offre. Il s'agit de :

- ARKEDIA
- SCHRAMM CONSTRUCTION

Après examen, elle présente les garanties techniques et financières nécessaires et est conforme au règlement de consultation.

Les travaux pour l'aménagement projeté étaient estimés à 9 290,00 € HT, pour un délai d'exécution fixé à une durée maximale de 5 semaines.

1. Classement de l'offre selon critère « Valeur technique des prestations » :

Rang	Entreprise	Note
1	ARKEDIA	37,00
2	SCHRAMM CONSTRUCTION	29,00

2. Classement de l'offre selon le critère « prix des prestations » :

Rang	Entreprise	Montant € HT av remise	Montant € HT ap remise	Note
1	SCHRAMM CONSTRUCTION	3 970,00 €		30,00
2	ARKEDIA	9 700,00 €		12,28

3. Classement de l'offre selon le critère « Délai d'exécution »

Rang	Entreprise	Note
1	ARKEDIA	20,00
2	SCHRAMM CONSTRUCTION	20,00

4. Classement des candidatures selon le cumul des notations

Rang	Entreprise	Note
1	SCHRAMM CONSTRUCTION	79,00
2	ARKEDIA	69,28

– Lot n°02 : ECHAFAUDAGE

Vérification des calculs, des références et qualités des offres :

Cinq entreprises ont remis une offre. Il s'agit de :

- EURO ECHAFAUDAGE
- FREGONESE ET FILS
- KAPP ECHAFAUDAGES
- JEAN-LOUIS SCHWEITZER
- SCHRAMM CONSTRUCTION

Après examen, toutes présentent les garanties techniques et financières nécessaires et sont conforme au règlement de consultation.

Les travaux pour l'aménagement projeté étaient estimés à 23 991,50 € HT, pour un délai d'exécution fixé à une durée maximale de 12 semaines.

1. Classement des offres selon critère « Valeur technique des prestations » :

Rang	Entreprise	Note
1	JEAN-LOUIS SCHWEITZER	37,00
2	EURO ECHAFAUDAGE	36,00
3	SCHRAMM CONSTRUCTION	34,00
4	FREGONESE ET FILS	33,00
5	KAPP ECHAFAUDAGES	29,00

2. Classement des offres selon le critère « prix des prestations » :

Rang	Entreprise	Montant avant remise HT	Montant après remise HT	Note
1	JEAN-LOUIS SCHWEITZER	21 240,50 €		39,02
2	SCHRAMM CONSTRUCTION	20 545,00 €		32,00
3	EURO ECHAFAUDAGE	28 537,50 €		31,60
4	FREGONESE ET FILS	30 080,00 €		30,49
5	KAPP ECHAFAUDAGES	30 590,80 €		30,15

3. Classement des offres selon le critère « Délai d'exécution »

Rang	Entreprise	Note
1	EURO ECHAFAUDAGE	20,00
2	FREGONESE ET FILS	20,00
3	KAPP ECHAFAUDAGES	20,00
4	JEAN-LOUIS SCHWEITZER	20,00
5	SCHRAMM CONSTRUCTION	20,00

4. Classement des candidatures selon le cumul des notations

Rang	Entreprise	Note
1	JEAN-LOUIS SCHWEITZER	96,02
2	EURO ECHAFAUDAGE	87,60
3	SCHRAMM CONSTRUCTION	86,00
4	FREGONESE ET FILS	83,49
5	KAPP ECHAFAUDAGES	79,15

Lot n°03 : RAVALEMENT DE FACADE

Vérification des calculs, des références et qualités des offres :

Quatre entreprises ont remis une offre. Il s'agit de :

- ARKEDIA
- CHANZY PARDOUX
- DECOPEINT
- SCHRAMM CONSTRUCTION

Après examen, toutes présentent les garanties techniques et financières nécessaires et sont conforme au règlement de consultation.

Les travaux pour l'aménagement projeté étaient estimés à 123 442,40 € HT, pour un délai d'exécution fixé à une durée maximale de 7 semaines.

1. Classement des offres selon critère « Valeur technique des prestations » :

Rang	Entreprise	Note
1	CHANZY PARDOUX	38,00
2	ARKEDIA	37,00
3	DECOPEINT	37,00
4	SCHRAMM CONSTRUCTION	29,00

2. Classement des offres selon le critère « prix des prestations » :

Rang	Entreprise	Montant avant remise HT	Montant avec Variante	Note
1	ARKEDIA	54 879,60 €	78 879,60 €	40,00
2	DECOPEINT	89 484,00 €	97 484,00 €	32,37
3	CHANZY PARDOUX	95 500,00 €	117 140,00 €	26,94
4	SCHRAMM CONSTRUCTION	90 480,00 €	135 084,00 €	23,36

3. Classement des offres selon le critère « Délai d'exécution » :

Rang	Entreprise	Note
1	ARKEDIA	20,00
2	CHANZY PARDOUX	20,00
3	DECOPEINT	20,00
4	SCHRAMM CONSTRUCTION	20,00

4. Classement des candidatures selon le cumul des notations

Rang	Entreprise	Note
1	ARKEDIA	97,00
2	DECOPEINT	89,37
3	CHANZY PARDOUX	84,94
4	SCHRAMM CONSTRUCTION	72,36

- Lot n°04 : ZINGUERIE

Vérification des calculs, des références et qualités des offres :

Trois entreprises ont remis une offre. Il s'agit de :

- ARKEDIA
- CHANZY PARDOUX
- SCHRAMM CONSTRUCTION

Après examen, elle présente les garanties techniques et financières nécessaires et est conforme au règlement de consultation.

Les travaux pour l'aménagement projeté étaient estimés à 3 692,00 € HT, pour un délai d'exécution fixé à une durée maximale de 4 semaines.

1. Classement des offres selon critère « Valeur technique des prestations » :

Rang	Entreprise	Note
1	CHANZY PARDOUX	38,00
2	ARKEDIA	37,00
3	SCHRAMM CONSTRUCTION	29,00

2. Classement des offres selon le critère « prix des prestations » :

Rang	Entreprise	Montant avant remise HT	Montant après remise HT	Note
1	CHANZY PARDOUX	5 094,00 €		40,00
2	ARKEDIA	5 179,20 €		39,51
3	SCHRAMM CONSTRUCTION	5 814,00 €		28,28

3. Classement des offres selon le critère « Délai d'exécution »

Rang	Entreprise	Note
1	ARKEDIA	20,00
2	CHANZY PARDOUX	20,00
3	SCHRAMM CONSTRUCTION	20,00

4. Classement des candidatures selon le cumul des notations

Rang	Entreprise	Note
1	CHANZY PARDOUX	98,00
2	ARKEDIA	96,51
3	SCHRAMM CONSTRUCTION	77,28

- Lot n°05 : PEINTURE

Vérification des calculs, des références et qualités des offres :

Deux entreprises ont remis une offre. Il s'agit de :

- ARKEDIA
- DECOPEINT
- PEINTURE WANNER PATRICK
- PEINTURE ECODURABLE SAS
- SCHRAMM CONSTRUCTION

Après examen, elle présente les garanties techniques et financières nécessaires et est conforme au règlement de consultation.

Les travaux pour l'aménagement projeté étaient estimés à 15 586,49 € HT, pour un délai d'exécution fixé à une durée maximale de 3 semaines.

1. Classement des offres selon critère « Valeur technique des prestations » :

Rang	Entreprise	Note
1	PEINTURE ECODURABLE SAS	38,00
2	ARKEDIA	37,00
3	DECOPEINT	37,00
4	PEINTURE WANNER PATRICK	30,00
5	SCHRAMM CONSTRUCTION	29,00

2. Classement des offres selon le critère « prix des prestations » :

Rang	Entreprise	Montant avant remise HT	Montant apres remise HT	Note
1	PEINTURE WANNER PATRICK	4 116,02 €		40,00
2	ARKEDIA	6 097,96 €		30,25
3	DECOPEINT	6 925,20 €		27,83
4	PEINTURE ECODURABLE SAS	5 969,25 €		25,69
5	SCHRAMM CONSTRUCTION	11 603,52 €		12,64

3. Classement des offres selon le critère « Délai d'exécution »

Rang	Entreprise	Note
1	ARKEDIA	20,00
2	DECOPEINT	20,00
3	PEINTURE WANNER PATRICK	20,00
4	PEINTURE ECODURABLE SAS	20,00
5	SCHRAMM CONSTRUCTION	20,00

4. Classement des candidatures selon le cumul des notations

Rang	Entreprise	Note
1	PEINTURE WANNER PATRICK	90,00
2	ARKEDIA	87,25
3	DECOPEINT	84,83
4	PEINTURE ECODURABLE SAS	83,69
5	SCHRAMM CONSTRUCTION	61,64

B. CONCLUSION

- Lot n°01 : TERRASSEMENT ET ETANCHEITE

Étant donné que :

- L'entreprise présente une offre complète et conforme,
- L'entreprise est la mieux disant au regard des différents critères de choix énoncés au paragraphe 6 du Règlement de consultation.

Le Maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise **SCHRAMM CONSTRUCTION** qui obtient une note de **79,00/100** pour un budget de **3 970,00 euros HT** pour les travaux du **lot n°01 : TERRASSEMENT ET ETANCHEITE**.

- Lot n°02 : ECHAFAUDAGE

Étant donné que :

- L'entreprise présente une offre complète et conforme,
- L'entreprise est la mieux disant au regard des différents critères de choix énoncés au paragraphe 4 du Règlement de consultation.

Le Maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise **JEAN-LOUIS SCHWEITZER** qui obtient une note de **96,02/100** pour un budget de **21 240,50 euros HT** pour les travaux du **lot n°02 : ECHAFAUDAGE**

- Lot n°03 : RAVALEMENT DE FACADE

Étant donné que :

- L'entreprise présente une offre complète et conforme,
- L'entreprise est la mieux disant au regard des différents critères de choix énoncés au paragraphe 4 du Règlement de Consultation.

Le Maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise **ARKEDIA** qui obtient une note de **97,00/100** pour un budget de **78 879,60 euros HT** pour les travaux du **lot n°03 : RAVALEMENT DE FACADE**.

- Lot n°04 : ZINGUERIE

Étant donné que :

- L'entreprise présente une offre complète et conforme,
- L'entreprise est la mieux disant au regard des différents critères de choix énoncés au paragraphe 4 du Règlement de consultation.

Le Maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise **CHANZY PARDOUX** qui obtient une note de **98/100** pour un budget de **5 094,00 euros HT** pour les travaux du **lot n°04 : ZINGUERIE**

- Lot n°05 : PEINTURE

Étant donné que :

- L'entreprise présente une offre complète et conforme,
- L'entreprise est la mieux disant au regard des différents critères de choix énoncés au paragraphe 4 du Règlement de consultation.

Le Maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise **PEINTURE WANNER PATRICK** qui obtient une note de **90.00/100** pour un budget de **4 116,02 euros HT** pour les travaux du **lot n°05 : PEINTURE**.

Le cumul de l'ensemble des offres représente donc 113,300.12 Euros HT

C. DECISION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- Lot n° 01 : TERRASSEMENT ET ETANCHEITE

Les travaux sont confiés à l'entreprise **SCHRAMM CONSTRUCTION**
pour un montant total de **3 970,00 € HT** (euros et cents hors taxes).

- Lot n° 02 : ECHAFAUDAGE

Les travaux sont confiés à l'entreprise **Jean-Louis SCHWEITZER**
pour un montant total de **21 240,50 € HT** (euros et cents hors taxes).

- Lot n° 03 : RAVALEMENT DE FACADE

Les travaux sont confiés à l'entreprise **ARKEDIA**
pour un montant total de **78 879,60 € HT** (euros et cents hors taxes).

- Lot n° 04 : ZINGUERIE

Les travaux sont confiés à l'entreprise **CHANZY PARDOUX**
pour un montant total de **5 094,00 € HT** (euros et cents hors taxes).

- Lot n° 05 : PEINTURES ET SOL SOUPLE

Les travaux sont confiés à l'entreprise **Peinture WANNER Patrick**
pour un montant total de **4 116,02 € HT** (euros et cents hors taxes).

Le cumul de l'ensemble des offres représente donc 113 300,12 euros HT.

Le Maître d'œuvre

ARCHITECTURE AVENIR
11, rue de Bindernheim
67230 Witternheim
Tél : 03-88-85-45-53
Fax : 03-88-57-28-86

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Le Maire,
Daniel KOEHLER

